

## **DELIBERATION N° 2006/12-06 - CESSION D'UN BIEN COMMUNAL**

Monsieur BOILEAU, rapporteur, informe que la commune souhaite dans le cadre du renouvellement de son matériel d'entretien d'espaces verts se séparer de son tracteur Massey Ferguson. L'entreprise JABOT SA, sise à Ludres, propose de l'acheter pour un montant de 5 500 €.

Cette opération entraînera une moins-value comptable de 721.99 € car la valeur nette comptable dans l'actif communal du tracteur Massey Ferguson (n° 405) est, au 31 décembre 2005, de 6 221.99 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à céder le tracteur Massey Ferguson pour un montant de 5 500 € à l'entreprise JABOT SA,
- de constater une moins-value comptable sur la cession de ce bien de 721.99 €,
- d'inscrire les sommes au prochain document budgétaire.